Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 75 (1924)

Heft: 4

Artikel: Le marché des bois dans le canton de Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785926

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



† LE PROFESSEUR THÉODORE FELBER (1849—1924)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

75^m ANNÉE

AVRIL 1924

Nº 4

Le marché des bois dans le canton de Vaud.

La forêt vaudoise vient de traverser une crise effroyable. Après les années de guerre, qui lui ont donné un essor dont chacun se réjouissait, sont venues des années de noire misère. A la Côte, par exemple, les assortiments qui en 1917/1918 valaient 80 fr. le m³ ont dû être cédés pour 12 fr. en 1921/1922.

Cette crise a atteint, il est vrai, la forêt suisse toute entière avec plus ou moins d'intensité. Mais, tandis que la Suisse allemande a rapidement remonté la pente et place aujourd'hui ses bois à de bons prix, notre canton est encore en pleine crise. La forêt vaudoise accuse un rendement financier tout à fait insuffisant.

Comparativement à la valeur des autres matières, ciment, charbon, fer, produits alimentaires, en regard aussi des charges que la forêt vaudoise doit supporter, le prix du bois est trop bas. Il exclut une rentabilité suffisante des capitaux forestiers.

Les propriétaires forestiers se découragent. Ils se demandent si c'est rationnel de chercher encore à augmenter la production des forêts, production qui, en fin de compte, se vend très mal et avec tant de difficultés. Ce découragement, cette mauvaise humeur, se traduisent par des attaques contre l'administration forestière que l'on trouve trop coûteuse.

On ne veut plus croire aux perspectives mises en évidence lors de la discussion de notre loi forestière de 1918. On perd confiance, on doute de l'importance économique de la forêt, qui a cependant une si grande place dans notre ménage national.

A qualité égale, nous vendons aujourd'hui nos grumes 20 fr. par mètre cube meilleur marché que nos confédérés de la Suisse orientale. Or, le transport depuis le canton de Vaud jusqu'en Suisse orientale coûte 10 fr. par m³. Pour être au niveau des prix zurichois et argoviens, en tenant compte de notre situation géographique plus défavorable, nous devrions donc vendre nos bois 10 fr.

de plus par m³ qu'aujourd'hui. Rien ne justifie cette moins-value des bois vaudois.

Nous tenons à rappeler ici les conclusions du remarquable travail sur "le Marché des bois" que M. F. Aubert présenta, en 1920, à la Société vaudoise des forestiers. Il disait entre autres:

"Le commerce des bois en Suisse n'est pas organisé d'une manière satisfaisante. Son organisation rationnelle exige la formation d'associations forestières groupant propriétaires de forêts et sylviculteurs."

A l'appui de cette thèse, 25 fédérations forestières locales se sont formées un peu partout en Suisse. A tout instant, il en surgit de nouvelles. Toutes ont pour but de grouper les propriétaires forestiers en vue de la défense de leurs intérêts communs, de développer les relations entre consommateurs et producteurs et d'organiser la vente des produits forestiers. Toutes sont prospères. Leur belle vitalité montre qu'elles répondent à un réel besoin.

La grande majorité des propriétaires de forêts argoviens s'est groupée en association cantonale. Un organe central renseigne exactement les membres sur les fluctuations de prix et sur les besoins du marché. Il garde un contact journalier avec le commerce, ce qui permet aux producteurs d'éviter toute perte ou fausse manœuvre. Cette association cantonale est si forte, si bien organisée, qu'elle domine entièrement le marché.

Récemment, les producteurs bernois, schaffhousois, glaronais, zurichois, uranais, lucernois, zougois ont aussi constitué des associations cantonales d'une forme semblable à l'argovienne. Toutes rendent aux propriétaires de forêts des services de plus en plus appréciés.

En Suisse orientale, la population est dense. L'industrie y fleurit. On y consomme, par conséquent, beaucoup de bois. Dès que les producteurs du bois s'organisent et ne se laissent pas dominer par le commerce, l'écoulement des produits est assuré à de bons prix.

Il n'en est pas de même dans les cantons exportateurs comme le nôtre ou celui des Grisons. Aussi, pour s'adapter à cette situation, les propriétaires forestiers grisons se sont groupés en association cantonale qui a pour nom "la Selva". Cette fédération, mieux organisée et plus forte aussi que toutes les autres, vise en tout premier lieu l'exportation hors du canton des produits forestiers qui ne peuvent être consommés à l'intérieur. Elle institua

dans ce but un office forestier commercial. Ce dernier représente les propriétaires grisons au dehors. Il les renseigne à temps sur les fluctuations de prix, sur les besoins du commerce extérieur, conclut en leur nom des marchés, organise commercialement l'exportation.

En une seule année, l'Office commercial de la Selva écoula directement en Suisse orientale plus de 55.000 m³.

Grâce à cette exportation, les prix des bois grisons, qui étaient anciennement les mêmes que dans le canton de Vaud, ont rapidement augmenté. Ils s'approchent aujourd'hui de ceux obtenus aux grandes enchères bernoises, argoviennes et zurichoises.

Chaque année ces diverses associations sont convoquées par l'Association suisse d'économie forestière, dont elles font partie. Elles siègent ensemble, discutent de leurs intérêts communs, se donnent la main dans maintes occasions et cherchent à orienter le commerce et la politique forestière en général sur des voies favorables aux propriétaires de forêts et au pays tout entier.

A part la Fédération forestière de la Côte, aucune association de producteurs ne s'est encore constituée dans le canton de Vaud. Malgré l'évolution qui s'est produite dans tous les domaines depuis la guerre, malgré l'augmentation très sensible de notre production en bois, amenée par les récentes revisions d'aménagement, notre marché des bois vaudois est resté, à peu de chose près, ce qu'il était en 1914, c'est-à-dire sans organisation commerciale rationnelle.

Dans notre canton nous pouvons distinguer cinq marchés régionaux.

1° Le Nord du canton. 4° Les Alpes.

2º La Vallée de Joux. 5º La Côte.

3º Le Jorat.

1º Le marché du Nord du canton, c'est-à-dire de la région de Grandson et d'Yverdon, subit directement l'influence des marchés neuchâtelois d'une part et français, d'autre part. Il est très diversement organisé. Tandis que quelques communes, comme Ste-Croix, présentent au commerce leurs bois d'une façon judicieuse et obtiennent des prix relativement élevés, les ventes d'autres propriétaires forestiers donnent des résultats très différents et souvent médiocres. En général, cette région, exportatrice en bois, ne sait pas tirer tout le parti possible de sa proximité de la Suisse allemande.

2º Le marché de la Vallée de Joux est caractérisé par l'excellente qualité des produits mis en vente. De ce fait, ce marché est relativement stable et les prix assez élevés. Il est surprenant, cependant, de constater le peu de scieries installées à la Vallée. Les bois sont achetés d'une part par des scieries françaises, et d'autre part par des courtiers qui trouvent leur profit en triant les bois achetés et en expédiant les divers assortiments aux scieries de la Suisse orientale et centrale. Les bois du Risoud sont connus partout. Nous sommes persuadé qu'il serait possible d'en tirer encore un meilleur parti si le producteur pouvait traiter directement avec le consommateur suisse allemand.

3° Le Jorat et le Gros de Vaud produisent de beaux bois au fût cylindrique, d'un excellent rendement en scierie. Le marché de cette région est dominé par quelques grosses usines qui fixent plus ou moins les prix. Les facilités d'écoulement qui caractérisent ces forêts de plaine, leur situation au milieu d'un centre de consommation, permettraient d'augmenter sensiblement le rendement de ces boisés. Pour cela il faudrait augmenter la concurrence et organiser judicieusement la vente des produits.

4º Les difficultés de transport, la grosse quantité de produits livrés au commerce, le nombre restreint des scieries, sont autant de facteurs qui influencent défavorablement le marché des Alpes. Les bois sont cependant d'excellente qualité, alors même qu'ils ne peuvent être livrés que sous forme de billons. Le commerce est dominé, ici aussi, par quelques grosses usines régionales qui achètent meilleur marché que partout ailleurs dans le canton. De ce fait, elles concurrencent directement les autres scieries vaudoises. Nous ne craignons pas de dire que le marché alpin est une des causes du niveau très bas de nos prix en général.

5° A la Côte, les caractères du marché se confondent avec l'activité de la Fédération forestière de la Côte. Jusqu'en 1921, notre situation était analogue à celle des Alpes. Grâce à l'exportation que nous avons organisée, le marché s'y est ranimé. En moyenne, nous vendons 5 fr. plus cher que dans les Alpes.

Sur ces cinq marchés, les propriétaires forestiers livrent, bon an mal an, environ 280,000 m³. Il n'existe entre eux aucune cohésion. Chacun agit dans sa petite sphère d'activité sans trop s'occuper de ce qui se passe ailleurs. On ne s'efforce pas de comprendre le marché, le vrai motif des hausses et des baisses. On se laisse facilement influencer par les commerçants qui savent utiliser, et même provoquer les fluctuations de prix.

Il arrive fréquemment que deux communes limitrophes vendent presque en même temps des produits semblables à des prix très différents. Les producteurs réagissent mal, constatent la chose et déclarent que le commerce des bois est le plus incompréhensible des commerces.

Livrés à eux-mêmes, sans entente et sans relations constantes, les cinq marchés vaudois travaillent entre des cloisons étanches. Ils se font mutuellement une redoutable concurrence qui provoque inconsciemment des baisses de prix.

En 1923, par exemple, la F. F. C. avait conclu avec une maison de courtage un contrat pour la livraison de bois en grumes, destinés à la Suisse allemande. Les prix que nous avions établis ont influencé très défavorablement le marché qu'une autre région vaudoise était en train de conclure avec les mêmes courtiers. Cette autre région escomptait, avec raison, des prix sensiblement meilleurs. Si nous avions été renseignés à ce moment, et si nous étions entrés en relations avec ces producteurs, nous aurions certainement pu nous entendre et obtenir des prix plus élevés, pour le plus grand bien des deux parties. Au reste, un marché bien organisé nous aurait sans doute permis de livrer directement aux consommateurs suisses allemands et d'encaisser nous-mêmes la commission que nous avons dû laisser dans la poche des courtiers.

Le vent de baisse qui souffla à la Côte, en août 1923, ne fut pas seulement provoqué par l'importation des bois tchécoslovaques. Il fut surtout une conséquence des prix pratiqués dans les Alpes. Les scieries de la région d'Aigle ayant pu acheter à meilleur compte que celles de la Côte, elles firent une concurrence des plus défavorables, sur les places de Lausanne et Genève, aux scieries de la région de Nyon.

Il aurait été pourtant facile, à ce moment, de rétablir l'équilibre en amenant dans les Alpes les amateurs étrangers que nous ne pouvions satisfaire à la Côte, faute de bois. Les achats qu'ils n'auraient pas manqué de faire dans les Alpes auraient immédiatement fait monter les prix.

Deux jours avant une des dernières grandes ventes collectives de la F. F. C., une grosse commune du canton vendit ses bois à des prix inférieurs à nos taxes. La clientèle de cette région, se basant sur ces prix, n'acheta que fort peu à la Côte, alors que nous comptions lui en délivrer au minimum 1000 m³. Une entente entre les deux parties aurait facilement permis d'éviter cette concurrence, ceci d'autant plus que dix jours après ces ventes les bois étaient de nouveau à la hausse.

Il y a quelques jours, un commerçant de la Suisse allemande nous demanda 3 à 400 m³ de grumes. Nous lui avons immédiatement fait des offres correspondant aux derniers prix payés par ce même commerçant dans d'autres régions de la Suisse. Le marché était sur le point d'aboutir. Il ne manquait plus qu'une réponse définitive. En rentrant chez lui, ce commerçant s'arrêta malheureusement dans une localité vaudoise où on lui offrit des bois semblables aux nôtres pour 7 fr. par m³ meilleur marché. Notre marché n'eut pas lieu.

La vente que fit cette commune est une erreur économique. Elle prouve combien on est peu conséquent et ignorant dans le domaine du marché des bois.

Nous pourrions multiplier ces exemples que la direction du Secrétariat de la F. F. C. nous a permis de faire presque journellement. Tous montrent avec évidence que le manque d'entente entre producteurs vaudois est une des premières causes de l'instabilité et de la lourdeur de notre marché.

Les propriétaires forestiers vaudois craignent beaucoup les associations de scieries, l'entente entre marchands, comme on dit chez nous. Nous ne croyons pas que ces craintes soient toujours fondées. Le producteur a le droit et le devoir de lutter contre l'entente lorsqu'elle se produit uniquement pour faire pression sur les prix d'achat et intimider le propriétaire forestier.

Le producteur, par contre, doit protéger, aider et même provoquer l'association des scieries lorsqu'elles cherchent à unifier les prix de vente de leurs produits façonnés. Cette entente, qui assure la prospérité des scieries, ne peut lui être que favorable. Il sera le premier à en retirer des avantages. En effet, si l'écoulement des produits de scieries est assuré à un bon prix, la scierie pourra payer les grumes plus cher aux producteurs.

En Suisse allemande, l'industrie du bois est très bien organisée. Les prix de vente de tous les produits sont unifiés et fixés par l'association. L'industriel peut ainsi établir des prix de revient très précis. Il sait exactement combien il peut payer les grumes. Cela donne à tout le marché des bois une stabilité et une assise qui font défaut dans le canton de Vaud.

En effet, l'industrie vaudoise du bois n'est ni organisée ni syndiquée. Nos scieries se font souvent une concurrence si intense qu'elle exclut tout bénéfice. La petite industrie surtout calcule très mal ses prix de revient. A une récente ouverture de soumission, par exemple — il s'agissait d'une fourniture d'environ 200 m³ — les prix offerts pour la livraison de madriers ont varié de 65 à 115 fr. par m³. Il est matériellement impossible à une scierie de livrer des madriers à 65 fr. le m³ lorsqu'elle paye les grumes rendues en scierie 45 fr. le m³. Faire une offre semblable est un non sens économique qui porte gravement atteinte à notre forêt vaudoise. Elle provoque, en premier lieu, immédiatement une baisse de prix. D'autre part, l'industrie qui travaille à perte cherchera à se récupérer en faisant pression sur les prix d'achat. Ce sont ainsi les producteurs qui en feront tous les frais.

Celui qui connaît l'industrie suisse du bois est surpris du fait qu'aucune industrie utilisant des assortiments spéciaux tels que bois de râperie, traverses pour imprégnation, etc., ne se soit installée dans le canton de Vaud dont la production forestière est pourtant si considérable.

Il faut avouer que nous n'avons jamais levé le petit doigt pour les attirer chez nous. Si nous savions mieux utiliser nos produits, nous pourrions cependant facilement assurer les matières premières nécessaires à l'alimentation de ces usines. En Suisse allemande, ces industries sont certainement une des causes de la prospérité forestière de cette région. Aujourd'hui, le producteur vaudois qui s'intéresse à ces assortiments voit son gain sensiblement amoindri par le coût du transport dans les centres de production, situés souvent à plusieures centaines de kilomètres de sa forêt.

Le canton de Vaud a toujours exporté une partie de ses bois. Il possède beaucoup de forêts, pour la plupart très fertiles. Sa population est essentiellement agricole et ne consomme, de ce fait, que peu de bois de service. Il n'abrite, enfin, aucun de ces centres industriels qui sont des débouchés du bois toujours ouverts et jamais assouvis.

(A suivre.)